



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire*

Groupes de pays en situation particulière :

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Examen des trois premières années d'activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/251](#), dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général d'établir un rapport visant à lui faire part des résultats obtenus par la Banque de technologies au cours des années 2019-2021. Le rapport a pour objectif de permettre à l'Assemblée d'examiner, le cas échéant, les dispositions à prendre pour assurer le bon fonctionnement de la Banque de technologies.

Comme demandé dans la résolution [71/251](#), un examen approfondi a été entrepris de la Banque de technologies et de ses activités et projets. Le rapport présente l'analyse, les conclusions et les recommandations concernant la poursuite du renforcement des capacités de la Banque de technologies, ainsi que les moyens d'accroître l'aide garantissant l'exécution de son mandat en faveur des pays les moins avancés. Il s'appuie sur l'examen interne conduit par la Banque de technologies de ses activités, qui figure dans son premier plan stratégique triennal. Le rapport reprend les consultations tenues avec les partenaires dans le cadre des échanges de la Banque avec les pays les moins avancés, les organismes des Nations Unies, les États Membres, ainsi que ses partenaires scientifiques, technologiques et d'innovation, son personnel et les membres de son Conseil d'administration.

* [A/76/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès accomplis à ce jour	5
A. Création de la Banque de technologies	5
B. Problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et réponse rapide de la Banque de technologies aux pays de programme	8
C. Impact du programme conforme aux priorités nationales	8
III. Enseignements tirés des trois premières années d'activité	16
A. Gouvernance et responsabilité	17
B. Orientation du programme	18
C. Financement, durabilité et prévisibilité	19
D. Intégration de la Banque de technologies dans le système des Nations Unies et soutien à la Banque	22
IV. Marche à suivre pour réaliser pleinement le potentiel de la Banque de technologies	23
V. Conclusions et recommandations	24

I. Introduction

1. En élaborant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont pris acte de la nécessité de réduire les écarts en matière de science, de technologie et d'innovation entre les pays les moins avancés et le reste du monde, et ce, afin d'atteindre les objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté généralisée grâce au développement durable. L'Assemblée générale a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, par sa résolution 71/251, en y voyant un mécanisme essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable. Cette ambition est désormais une réalité. Durant les trois années qui ont suivi sa création, la Banque de technologies a fait la preuve de l'efficacité de sa collaboration avec les pays les moins avancés et les partenaires multipartites visant à inscrire les priorités relatives à la science, la technologie et l'innovation à la pointe du dialogue et de l'action.

2. La création de la Banque de technologies marque une étape majeure vers la réalisation des objectifs de développement durable, conformément à la cible 17.8 des objectifs : « Faire en sorte que la Banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications ». D'après le Gouvernement du Lesotho, la Banque de technologies constitue l'une des premières réalisations de la cible 17.8 des objectifs qui aidera à renforcer les innovations scientifiques et technologiques essentielles pour le développement. De même, le Gouvernement a exhorté les pays donateurs à aider la Banque de technologies.

3. La Banque de technologies constitue un mécanisme essentiel pour faciliter les changements, prendre en compte la rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optimisation des retours durables sur investissement pour les pays les moins avancés, et préserver le principe fondamental de la réforme du système des Nations Unies pour le développement visant à garantir que celui-ci est bien adapté à la réalisation des objectifs.

4. Les pays les moins avancés peuvent désormais compter sur une nouvelle entité dont l'action consiste à inscrire leurs priorités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation à la pointe du dialogue et de l'action. Les évaluations des besoins technologiques sont déterminantes à cet égard, qui visent à faire en sorte que les pays, et non plus les donateurs, déterminent l'ordre des priorités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La Banque a commencé à s'imposer comme un défenseur particulièrement bien placé des pays les moins avancés en la matière.

5. Le Plan d'action de coopération numérique montre bien que les différences existant à l'intérieur des pays et régions, et entre les pays et régions, empêchent toute solution passe-partout. L'aide que la Banque de technologies apporte aux pays les moins avancés à la définition de leurs propres besoins et priorités n'en est que plus utile, de même que son approche axée sur la facilitation et la négociation des partenariats, le partage des technologies et la mobilisation des ressources.

6. La pandémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a rendu d'autant plus grande encore l'utilité de la Banque de technologies dix-huit mois après sa mise en service. La pandémie a également été l'occasion de souligner l'urgence de l'action de la Banque visant à améliorer en permanence les moyens scientifiques et technologiques ainsi que les capacités d'innovation des pays les moins avancés. Parallèlement, la Banque de technologies a fait la preuve de sa propre résilience opérationnelle, non seulement en continuant de bâtir de nouveaux partenariats, mais

également en démontrant sa capacité de réaction face à la pandémie au moyen d'initiatives exploratoires et sur mesure. Les organismes des Nations Unies et de nombreux partenaires ont continué d'offrir à la Banque de technologies une aide essentielle à l'exercice de son mandat tout au long de la pandémie.

7. Les progrès accomplis au niveau mondial dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation risquent de creuser les inégalités existantes entre les pays et de susciter ainsi de graves obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable¹. Les pays les moins avancés ont bien exprimé cette prise de conscience de leur retard depuis longtemps constaté dans ces domaines, et de la nécessité de le combler, dans l'appel à la création de la Banque de technologies contenu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

8. Les progrès accomplis dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pourraient procurer de nombreux bienfaits. Ces domaines sont en effet d'une aide décisive pour les perspectives de développement et la création d'emplois dans les pays qui mettent en œuvre le lien entre action humanitaire et développement. Ils permettent ainsi de stabiliser la paix et d'atténuer les besoins d'aide sur le long terme. Des solutions novatrices sont nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. De même, la participation des entrepreneuses aux progrès accomplis dans la science, la technologie et l'innovation pourrait favoriser la réalisation de l'égalité des genres. En outre, les avancées dans ces domaines jouent un rôle déterminant dans la capacité des pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et de ne pas y retomber, et dans l'inclusion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les plans et programmes de développement national et dans les projets que les pays les moins avancés nourrissent de devenir des pays à revenu intermédiaire.

9. La création de la Banque de technologies montre son utilité en s'inscrivant bien dans l'optique des grandes initiatives d'aide à la science, à la technologie et à l'innovation proposées aux partenaires de développement et approuvées par l'Assemblée générale. Ces initiatives concernent notamment l'aide au développement scientifique et technologique pour l'amélioration de la production et de la productivité agricoles, les moyens de faciliter le transfert de technologies adaptées et abordables selon des modalités arrêtées d'un commun accord, ainsi que l'aide au développement des technologies d'énergies propres et renouvelables dans le respect des accords internationaux applicables.

10. Lorsque l'Assemblée générale a approuvé l'idée d'une Banque de technologies consacrée aux pays les moins avancés, un groupe de haut niveau a été créé par le Secrétaire général en 2014 avec pour mission d'entreprendre une étude de faisabilité. Le rapport du groupe a confirmé la faisabilité et l'utilité de la Banque de technologies, organisation totalement inédite, dotée d'une structure légère, appelée à se développer progressivement et à collaborer avec de multiples partenaires de développement à la mise en œuvre d'un ambitieux programme.

11. Avant tout, le groupe a mesuré combien il importait que les pays les moins avancés pilotent enfin la réalisation des objectifs, et que la Banque de technologies donne suite aux aspirations et priorités définies par les pays eux-mêmes. La Banque propose un mécanisme de collaboration avec les pays les moins avancés à l'instauration d'un cercle vertueux de croissance élevée, de progrès social soutenu et de résilience solide.

¹ CNUCED, « Technology and Innovation Report 2021: Catching technological waves, Innovation with equity » (Genève 2021).

12. Les réactions reçues des pays les moins avancés, notamment le Bhoutan, la Gambie, la Guinée, le Malawi, le Mozambique et l'Ouganda, témoignent de la pertinence des objectifs et de l'action de la Banque de technologies. Elles confirment ainsi que sa contribution concrète à la réduction de la fracture technologique est très sollicitée. Le Gouvernement du Bhoutan, par exemple, s'est félicité d'être l'un des premiers pays à collaborer avec la Banque qui offre la possibilité aux pays les moins avancés de recenser leurs besoins, et d'adapter et de mettre en œuvre des initiatives en matière de science, de technologie et d'innovation. Comme l'a déclaré le Bureau du Coordonnateur résident au Bhoutan, la Banque est très utile pour les pays comme le Bhoutan qui préparent leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés en insistant ainsi sur l'importance de mettre à profit la puissance de la technologie et de la numérisation.

13. Les pays les moins avancés continuent d'affiner leurs priorités et leurs feuilles de route pour la mise en œuvre en s'appuyant sur les évaluations des besoins technologiques fournies par la Banque de technologies. Aussi est-il plus urgent que jamais pour l'Assemblée générale de réaffirmer son engagement et son appui en faveur de la Banque de technologies et sa mission, et d'aider la Banque et les pays les moins avancés à hâter l'accès aux technologies ainsi que le transfert technologique comme condition à part entière de la réalisation des objectifs de développement durable.

14. Les partenariats et initiatives que la Banque de technologies a mis en place avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et le secteur privé ont montré que l'on pouvait mieux s'employer à mobiliser les ressources en faveur des pays les moins avancés. On sait depuis longtemps que l'aide aux pays en développement se heurte à de véritables obstacles à l'innovation². Ce problème est à l'origine même de la fracture en matière de science, technologie et innovation et impose à l'aide de cibler particulièrement les pays les moins avancés pour la combler. Les donateurs doivent impérativement aider la Banque et chercher à mobiliser les ressources pour le renforcement des capacités et moyens technologiques des pays les moins avancés, et combler ainsi la fracture. Les réalisations accomplies par la Banque sont extraordinaires si l'on considère le peu de temps et la très faible part du budget requis dont elle a disposé. Aussi les pays les moins avancés et la Banque de technologies ont-ils besoin de l'appui sans réserve des États Membres pour que celle-ci atteigne sa pleine capacité et s'acquitte de son mandat.

II. Progrès accomplis à ce jour

A. Création de la Banque de technologies

15. Dans sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale a déclaré que la Banque de technologies était un organe subsidiaire de l'Assemblée. Elle a accepté de nouveau l'offre faite par la Turquie d'accueillir la Banque de technologies et a pris note avec satisfaction de l'annonce de contribution faite par le Gouvernement turc au Fonds d'affectation spéciale pour que la Banque devienne opérationnelle. L'Assemblée générale a salué la création et la mise en service de la Banque dans les résolutions [72/228](#) et [72/231](#), dans lesquelles l'Assemblée a exprimé sa ferme conviction que la science, la technologie et l'innovation au service du développement sont essentielles pour la réalisation des objectifs de développement durable.

² Jean-Éric Aubert, « Promoting Innovation in Developing Countries: A Conceptual Framework », World Bank Policy Research Working Paper, n° 3554 (Washington, Banque mondiale, avril 2005).

16. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été chargé de rendre la Banque de technologies opérationnelle. Cette mission consistait notamment à créer les structures initiales, à arrêter le budget et à mettre en place le personnel de la Banque. L'objectif a été atteint en une période de temps relativement courte puisque la Banque était pleinement opérationnelle en 2019. Le Secrétaire général a nommé les membres du Conseil d'administration en mars 2017 pour un mandat venant à expiration en 2019. La Secrétaire générale adjointe du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été nommée représentante du Secrétaire général au Conseil d'administration. Les accords avec la Turquie relatifs à son statut de pays hôte et à son aide financière ont été conclus en septembre 2017, et un fonds d'affectation spéciale a été créé. L'inauguration, par la Vice-Secrétaire générale, de ses locaux situés à Gebze en Turquie en juin 2018 ainsi que la nomination de son Directeur général en novembre 2018 marquent la pleine opérationnalisation de la Banque. On trouvera l'historique complet de la création de la Banque de technologies à la figure I.

Figure I
Historique de la création de la Banque de technologies



17. Les réalisations accomplies à ce jour correspondent aux différentes étapes de la création de l'entité qu'est la Banque de technologies, ainsi qu'aux efforts consentis dans tous les six domaines d'activité prévus dans l'étude de faisabilité de 2015, qui constituent le cadre du premier plan stratégique triennal de la Banque. On trouvera les six domaines d'activité à la figure II.

Figure II
Domaines d'activité de la Banque de technologies



18. Le rapport couvre une période marquée par l'interruption des activités de la Banque de technologies du fait de la pandémie de COVID-19. Il n'en illustre pas moins la capacité de réaction et de réponse de la Banque. Dans ce contexte particulièrement difficile, il est peut-être plus important encore de réaffirmer et d'attester les réussites, les avancées et les enseignements tirés à ce jour, qui sont autant de réalisations considérables sur lesquelles la Banque de technologies et ses partenaires pourront s'appuyer.

19. La Banque de technologies a été impressionnante par sa capacité d'être toujours plus opérationnelle, d'opérer dans le contexte de la pandémie mondiale, et de mettre en place les fondations, les partenariats et les programmes nécessaires pour en valider le bien-fondé. Elle a inscrit comme prévu les pays les moins avancés au cœur de sa mission et est très bien placée pour passer à la phase suivante.

B. Problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et réponse rapide de la Banque de technologies aux pays de programme

20. La pandémie de COVID-19 a pesé sur les projets de la Banque de technologies, très tributaires de la participation en présentiel, qui visaient à bâtir des relations et à pallier le manque de fiabilité de l'infrastructure technologique existante. Certaines activités ont ralenti, mais le travail virtuel en a fait avancer d'autres.

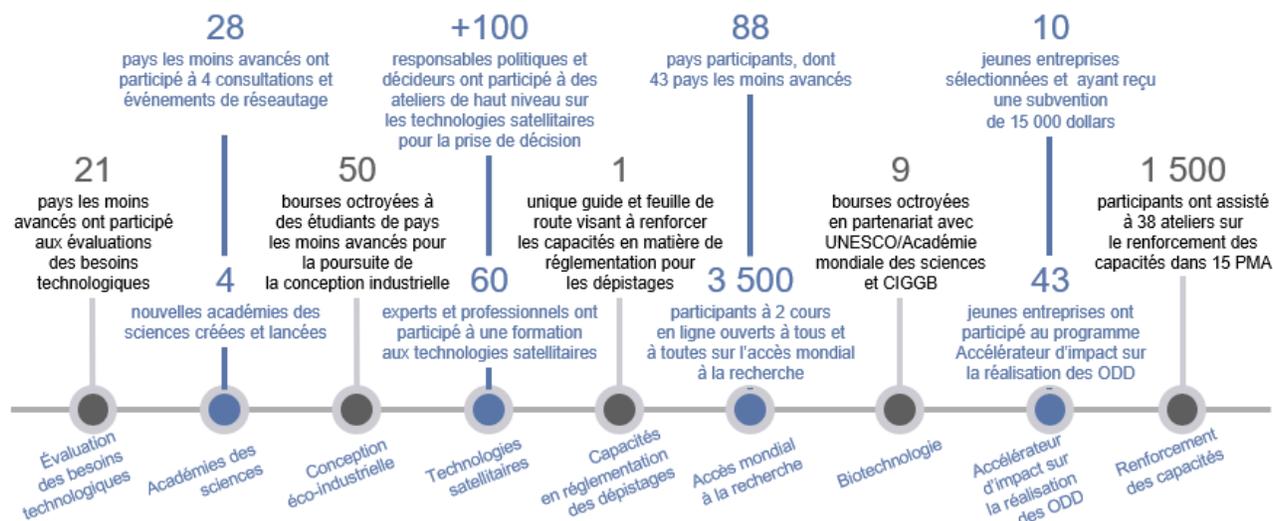
21. Cependant, la pandémie a mis davantage en lumière le retard des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle a été l'occasion pour la Banque de technologies de montrer son utilité en contribuant à la riposte du système des Nations Unies. La Banque a combattu la pandémie en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CNUCED en créant le Technology Access Partnership (Partenariat pour l'accès aux technologies). Le Partenariat a offert une occasion unique de tester les mécanismes prévus des futurs programmes de transfert de technologies, pilier essentiel de l'action future de la Banque. Dans le contexte de l'évolution rapide de la pandémie et de la riposte mondiale, la Banque a montré sa capacité de réaction rapide en lançant des initiatives, comme le renforcement du transfert de technologies et des chaînes d'approvisionnement, qui ont aidé à la production d'équipements de protection individuelle et appuyé des solutions pilotes garantissant des réponses rapides, ciblées et efficaces.

22. Par exemple, le volet dépistage du Technology Access Partnership a apporté des contributions uniques. Le Groupe de travail sur la production locale de technologies de dépistage publiera bientôt des guides détaillés à l'intention des autorités et des entreprises des pays les moins avancés pour les aider à fabriquer au niveau local du matériel de dépistage de la COVID-19 et d'autres virus. Cette aide et la feuille de route destinées aux pays les moins avancés sont les premières du genre. Elles ont été financées par la Banque et ont vu le jour grâce aux compétences des membres du Groupe de travail. La Banque continuera également de jouer un rôle crucial en renforçant les moyens scientifiques et technologiques et les capacités d'innovation des pays les moins avancés afin de garantir que leur relèvement après la pandémie est durable, juste et résilient, et qu'il ne laisse personne de côté.

C. Impact du programme conforme aux priorités nationales

23. Au cours de ses trois premières années d'existence, la Banque de technologies a mis en œuvre son programme de travail dans tous les six domaines prioritaires définis dans l'étude de faisabilité. Les chapitres ci-après récapitulent la situation pour chacun des domaines. Des avancées ont été effectuées et l'expérience de la mise en œuvre sur le terrain a livré les précieuses indications escomptées sur les possibles difficultés actuelles et futures. La Banque s'en inspirera dans la définition de ses stratégies et priorités durant la phase suivante de son programme.

Figure III
Réalizations chiffrées de la Banque de technologies



Abréviations : CIGGB : Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ; TWAS : Académie mondiale des sciences ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

24. L'élaboration de sa stratégie d'innovation est l'un des grands axes à venir de la Banque de technologies. Cette stratégie aidera les pays les moins avancés à mobiliser les technologies existantes dans le cadre de l'activité entrepreneuriale, et à les rendre plus à même de recenser et d'exploiter les techniques existantes disponibles et les nouvelles techniques autochtones.

Domaine d'activité 1 : Politique et renforcement des capacités en science, technologie et innovation

25. Ce domaine d'activité vise à resserrer les réseaux de scientifiques, de spécialistes des technologies et d'institutions publiques dans les pays les moins avancés pour l'amélioration de la collaboration au niveau mondial. Les initiatives de la Banque dans le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation ont accompli de gros progrès, ainsi que son aide à la création d'académies des sciences dans les pays les moins avancés. Certains exemples figurent ci-après.

- Utilisation de données satellitaires pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes : le renforcement des capacités, déterminé par la demande, d'établissements d'enseignement supérieur a démarré à titre expérimental en 2020, en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en Gambie, au Mozambique et en Ouganda. Un représentant de l'Agence nationale de gestion des catastrophes de la Gambie a déclaré que la formation avait été très constructive et utile, et qu'elle avait permis aux participants d'apprendre, d'échanger des idées et de parfaire leurs connaissances, et qu'il en partagerait tout l'acquis avec les collègues de son organisation et de sa région.
- Une formation aux technologies satellitaires de pointe a été organisée pour l'application de solutions spatiales à la gestion des catastrophes et aux interventions d'urgence, en partenariat avec le Bureau des affaires spatiales au

Bangladesh, au Cambodge, aux Îles Salomon, au Malawi, au Népal, au Niger et en République démocratique populaire lao.

- Le programme de bourses de perfectionnement en biotechnologie a été lancé en janvier 2021 dans le cadre d'une collaboration avec le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement (TWAS)³ pour favoriser le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, et renforcer les capacités biotechnologiques dans les pays les moins avancés. De l'avis de ces deux partenaires, la collaboration a été excellente et bien conçue pour répondre à une priorité essentielle : renforcer les capacités des scientifiques dans les pays les moins avancés. Ces partenaires souhaiteraient pouvoir développer les programmes et en accroître les bienfaits pour le développement durable dans ces pays.
- Le partenariat avec la World Eco-Design Conference a permis l'octroi de bourses à 50 étudiants originaires des pays les moins avancés visant à renforcer leur capacité en matière de conception industrielle.
- Un nouveau partenariat avec le Réseau des académies africaines des sciences (NASAC) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a permis d'accélérer la création de 11 académies des sciences et a ouvert la voie à d'autres initiatives régionales de renforcement des capacités en science, technologie et innovation pour les pays les moins avancés.
- Le programme de financement « Données probantes pour l'innovation » a été lancé en mai 2021 en partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) pour générer de nouvelles données probantes sur le rendement et les effets distributifs des politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) des pays les moins avancés.

³ Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Figure IV
Domaine d'activité 1 : Partenaires et projets



Abréviations : AASSA : Association des académies et des sociétés scientifiques en Asie ;
 CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CIGGB : Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ; CRDI : Centre de recherches pour le développement international du Canada ; NASAC : Réseau des académies africaines des sciences ; TWAS : Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement ; UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Domaine d'activité 2 : Évaluations des besoins technologiques pour des changements en profondeur

26. Les évaluations des besoins technologiques ont permis de donner aux pays les moins avancés la possibilité de décider de leurs ambitions et de leurs priorités technologiques. En 2019, cinq premières évaluations ont été lancées au Bhoutan, en Gambie, en Guinée, en Ouganda et au Timor-Leste, en partenariat avec la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

27. Le deuxième cycle d'évaluations des besoins technologiques de 16 autres pays⁴ sera mené à bien d'ici la fin 2021, en étroite collaboration avec un groupe désigné d'experts du secteur public et privé dans chacun des pays les moins avancés.

⁴ Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Cambodge, Djibouti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan et Zambie.

Objectif unique des évaluations des besoins technologiques

L'évaluation des besoins technologiques fournit une analyse de la situation des pays en matière de science, technologie et innovation. Elle recense les besoins propres à chaque pays auxquels les technologies sont susceptibles de répondre. Dans le même temps, l'évaluation repère et hiérarchise les technologies correspondantes, et donne lieu à un plan de mise en œuvre technologique adapté à chaque pays qui servira de base à son développement technologique dans le respect des objectifs de développement durable.

Les plans de mise en œuvre technologique constituent un outil puissant visant à soutenir une approche déterminée par la demande de l'innovation et du transfert de technologies, et à aider chacun des pays les moins avancés à repérer ses besoins et les technologies propres à y répondre. Le plan de mise en œuvre technologique est formulé dans le cadre d'un processus participatif itératif où l'évaluation donne lieu à un plan d'action concret qui peut être adopté par le pays et qui peut, en outre, aider les partenaires de développement à façonner leur collaboration avec chacun des pays les moins avancés dans le cadre d'initiatives liées à la science, à la technologie et à l'innovation.

L'évaluation des besoins technologiques en Ouganda

L'Ouganda a achevé son évaluation des besoins technologiques en 2020. L'évaluation a été conduite par le pays sous la direction du Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation, en partenariat avec les principaux acteurs nationaux des secteurs compétents, notamment l'agriculture, ainsi qu'avec le concours technique et financier de la Banque de technologies. L'évaluation des besoins technologiques a également été guidée par l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la CNUCED et complétée par l'évaluation des besoins technologiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation a vu dans l'agriculture le grand secteur prioritaire de l'Ouganda en repérant par ailleurs d'autres priorités que sont le tourisme, les minéraux, le pétrole et le gaz, les infrastructures et le développement du capital humain, conformément au troisième plan ougandais de développement national.

L'évaluation a permis d'identifier les technologies clefs qui ont le potentiel d'amener des changements en profondeur dans le pays, de repérer les obstacles à l'accès et à l'utilisation de ces technologies, et de définir une stratégie propre à les surmonter.

28. Les acteurs nationaux ont souligné l'intérêt des évaluations des besoins technologiques conduites à ce jour et considèrent qu'elles sont emblématiques de la valeur ajoutée apportée par la Banque de technologies. Par exemple, en Ouganda où la Banque aide à mettre en réseau différentes plateformes et à y accéder, le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation estime que celle-ci vient combler le manque de moyens pratiques et lui accorde une place centrale, ainsi qu'à ses besoins, en étant à l'écoute des préoccupations des citoyens, en examinant les problèmes et en mesurant bien les contributions des autres acteurs. Ce processus piloté par le pays, et appuyé et facilité par la Banque, associe les autorités, les

universitaires, le secteur privé et d'autres acteurs nationaux compétents en science, technologie et innovation. La réalisation d'un grand nombre d'évaluations des besoins technologiques permettrait à l'avenir d'explorer d'autres synergies en vue de faciliter la collaboration régionale parmi les pays les moins avancés qui ont des problèmes similaires et des priorités concordantes.

Domaine d'activité 3 : Accès en ligne aux travaux de recherche et réseautage

29. L'accès en ligne aux travaux de recherche est une composante essentielle de la mise en rapport des connaissances avec les spécialistes des technologies. Ce domaine d'activité dédié aide les pays les moins avancés en facilitant et en élargissant leur accès aux ressources scientifiques et techniques numériques.

Tableau 1

Domaine d'activité 3 : projets et partenaires

<i>Projet</i>	<i>Partenaire(s)</i>
Cours en ligne ouverts à toutes et à tous	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Research4Life Information Training and Outreach Centre for Africa
Réduire la fracture numérique	Alliance for Affordable Internet

- Amélioration de l'accès en ligne aux travaux de recherche à l'intention de 1 500 chercheurs et professionnels grâce à 38 ateliers organisés en présentiel dans 15 pays les moins avancés⁵.
- Amélioration de l'accès en ligne aux revues, publications et bases de données scientifiques à l'intention des chercheurs, étudiants, scientifiques et décideurs politiques en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Research4Life. La Banque de technologies a fait face aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19 en organisant deux cours en ligne ouverts à toutes et à tous auxquels ont participé plus de 3 500 participantes et participants provenant de 88 pays, notamment 43 pays les moins avancés. Les participantes et participants ont insisté sur l'utilité de ces cours. L'un d'entre eux originaire d'Éthiopie a déclaré que la formation constituait une feuille de route qui indiquait la direction de la recherche mondiale et des actions menées par les communautés mondiales, et qu'il perdait auparavant temps et énergie à chercher à obtenir des informations concrètes en phase avec la réalité⁶.
- Un partenariat avec l'Alliance for Affordable Internet aidera les pays les moins avancés à élaborer les politiques et instruments voulus pour améliorer la connectivité, et à promouvoir la technologie et l'innovation dans le but de réduire la fracture numérique.

⁵ Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Comores, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, et Zambie.

⁶ FAO, *Project report on Research4Life Massive Online Open Course on Global Access to Research in health, food and agriculture, environment, innovation and law* (Rome, 2021).

Domaine d'activité 4 : Accès à l'information visant à appuyer la recherche, le développement et la démonstration

30. Les pays les moins avancés se heurtent à des obstacles considérables à l'accès aux éléments de preuve et informations existantes. Il est ainsi difficile pour eux d'agir sur un pied d'égalité avec les autres pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Aussi la Banque de technologies œuvre-t-elle au renforcement des capacités nationales pour veiller à ce que les pays les moins avancés ne soient pas laissés de côté.

Tableau 2

Domaine d'activité 4 : Projets et partenaires

<i>Projet</i>	<i>Partenaire(s)</i>
Projet pilote sur la perte auditive au Bhoutan	Bhoutan Medtronic Labs Fondation mondiale pour les enfants souffrant de pertes auditives
Accélérateur d'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable	Programme des Nations Unies pour le développement Gouvernement de Turquie
Mémorandum d'accord	Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat

- Tous les pays les moins avancés auront davantage accès à l'information grâce à l'adaptation de la plateforme de transfert de technologies du Global Innovation Exchange (voir Domaine d'activité 6 ci-après pour plus d'informations sur les transferts de technologies).
- Le partenariat avec le programme de l'Accélérateur d'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable conduit par le PNUD a recentré l'action en faveur des pays les moins avancés grâce à deux projets pilotes axés sur l'agriculture numérique en Ouganda et sur l'inclusion financière au Bangladesh, avec pour objectif d'intensifier l'esprit d'entreprise pour l'amélioration du secteur de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des moyens de subsistance.

Domaine d'activité 5 : Formation et assistance technique concernant les questions de propriété intellectuelle

31. La promotion de la science, de la technologie et de l'innovation se heurte au problème majeur de l'intégration des pays les moins avancés dans le système mondial de propriété intellectuelle. Cette situation a entraîné une profonde fracture qui déséquilibre gravement les relations entre pays les moins avancés et pays détenteurs de la propriété intellectuelle, et entrave ainsi lourdement le transfert de technologies. La Banque a aidé les pays les moins avancés à rattraper leur retard en connaissances et moyens techniques en intégrant la formation et l'assistance technique concernant les questions de propriété intellectuelle dans de multiples activités comme suit :

- le programme de biotechnologie aide notamment à faire mieux comprendre le fonctionnement des brevets et les critères de brevetabilité ainsi que le rôle des

scientifiques dans la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

- les fabricants des pays partenaires ont renforcé leurs capacités en matière de propriété intellectuelle et de brevets grâce au Technology Access Partnership (Partenariat pour l'accès aux technologies) (voir ci-dessous).
- les questions de propriété intellectuelle et de droits d'auteur sont incluses dans les cours en ligne ouverts à toutes et à tous sur l'accès mondial aux travaux de recherche.
- les évaluations des besoins technologiques tiennent pleinement compte du rôle majeur que jouent les systèmes et le droit de la propriété intellectuelle pour attirer les investisseurs et faciliter les transferts de technologie.

Domaine d'activité 6 : Appuyer l'acquisition de droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologies

32. La pandémie de COVID-19 a posé un problème particulier aux pays les moins avancés qui n'ont pas eu les moyens de procéder au transfert de technologies permettant d'intégrer les questions relatives au matériel médical dans leurs ripostes. La Banque a mesuré l'urgente nécessité de combler les lacunes en matière de capacités. C'est ainsi qu'elle a lancé le Technology Access Partnership pour aider les pays les moins avancés à avoir accès aux technologies appropriées, à les exploiter et à les diffuser pour la fabrication du matériel médical et de l'équipement de protection individuelle de lutte contre la COVID-19. Ce projet a permis de valider le principe des transferts de technologies rapides qui ont aidé à améliorer les résultats sanitaires et ont renforcé les chaînes d'approvisionnement au niveau local.

33. Le Technology Access Partnership a été lancé en mai 2020 conjointement avec le PNUD, la CNUCED et l'OMS. Le Commonwealth a rejoint le partenariat par la suite. Au bout de six mois, le partenariat a suscité et soutenu des transferts de technologies qui ont doté les pays en développement et les pays les moins avancés en moyens essentiels de dépistage, équipements de protection individuelle et technologies d'appareils médicaux visant à faire face aux problèmes de la pandémie de COVID-19. Un projet de transfert de technologies entre le Costa Rica et la Turquie a amené la production locale au Costa Rica de masques N95 distribués au Costa Rica, au Honduras et au Panama. Le Groupe de travail sur la production locale de technologies de dépistage devrait publier son manuel et sa feuille de route pour les dépistages en septembre 2021, les premiers du genre au niveau mondial. Ce manuel livrera des indications détaillées aux entreprises et autorités afin qu'elles soient en mesure de produire des technologies de dépistages de la COVID-19 et d'autres virus au niveau local.

34. Deux grandes initiatives portent sur le transfert de technologies :

- un modèle de bureau de transfert de technologies pour la mise en œuvre dans les pays les moins avancés est en cours d'élaboration et d'expérimentation avec la Gambie, avec le concours du Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie (TUBITAK) et la plateforme turque de collaboration entre les universités et le secteur privé.
- le Global Innovation Exchange est une plateforme de connaissances qui a pour objectif d'échanger les innovations les plus prometteuses en matière de développement dans le monde. Plus de 16 000 innovations en matière de développement ont été partagées sur la plateforme qui a permis ainsi de lever 2,6 milliards de dollars de financement cumulé pour les projets d'innovation. Le United States Patent and Trademark Office, l'Agence des États-Unis pour le

développement international et le Département d'État américain sont en train de négocier le transfert de propriété du Global Innovation Exchange des États-Unis d'Amérique à la Banque de technologies.

Figure V

Domaine d'activité 6 : Projets et partenaires



Abbreviations : CIGGB : Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ; TUBITAK : Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie ; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; USAID : Agence des États-Unis pour le développement international ; USPTO : United States Patent and Trademark Office ; OMS : Organisation mondiale de la Santé.

III. Enseignements tirés des trois premières années d'activité

35. La Charte de la Banque de technologies (A/71/363) présente les principales caractéristiques des dispositions de son fonctionnement : petite et dotée de ressources limitées à sa création, la Banque de technologies devait ensuite attirer d'importantes ressources et développer progressivement ses fonctions institutionnelles pour remplir son mandat.

A. Gouvernance et responsabilité

Assemblée générale

36. Rendre compte à l'Assemblée générale découle du principe de responsabilité. C'est ainsi que celle-ci a demandé que le Conseil d'administration de la Banque lui présente chaque année un rapport sur les travaux de la Banque, et que le budget et le programme de travail de la Banque lui soient communiqués.

37. L'Assemblée générale a déjà souligné l'importance stratégique qu'il convient d'accorder à la Banque de technologies. L'Assemblée générale pourrait fort utilement communiquer des orientations ou des observations à la Banque, ou réfléchir davantage à cette possibilité, et promouvoir des liens entre les mécanismes et initiatives du système des Nations Unies. Les États Membres peuvent contribuer à créer des liens avec les entités chargées de la coopération pour le développement et les ministères qui investissent dans la science, la technologie et l'innovation des pays les moins avancés. Un double bienfait en résulterait : les États Membres saisiront mieux le rôle de la Banque et celle-ci resserrera sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies qui interviennent dans les domaines connexes.

Directeur général

38. Les pouvoirs délégués au Directeur général de la Banque en sa qualité de chef de secrétariat d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale montrent qu'ils garantissent le niveau décisionnel approprié pour la Banque ainsi que la souplesse d'adaptation voulue à l'évolution des contextes en matière de science, de technologie et d'innovation, notamment lorsque de nouveaux besoins apparaissent, ainsi qu'en témoigne l'action de la Banque durant la pandémie de COVID-19.

Conseil d'administration

39. Le Conseil d'administration demeure le nouvel organe directeur d'un nouvel organisme et en est à la moitié de son deuxième cycle triennal, où tous ses membres, ou presque, remplissent un deuxième mandat. Les nominations prévues en 2022 pour le cycle à venir continueront d'observer l'équilibre requis entre scientifiques, novateurs et entrepreneurs. Beaucoup peut encore être mis à profit durant les mois restants du mandat actuel en continuant de s'appuyer sur l'expérience et les contacts des membres experts pour la promotion des partenariats et l'aide à la mobilisation des ressources.

40. Le Conseil d'administration a le plus grand intérêt à se tenir informé des activités de la Banque de technologies entre ses sessions, et le Directeur général a mis en place un système de rapports trimestriels qui complète les exigences inscrites dans la Charte en matière d'établissement des rapports pour tenir les parties prenantes informées.

41. La Charte prévoit également la participation, en qualité d'observateurs et observatrices, des représentants et représentantes de la Banque mondiale, de la CNUCED, de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Toutes les entités des Nations Unies devraient s'engager de nouveau à aider la Banque de technologies en siégeant au Conseil d'administration de manière à enrichir sa réflexion sur l'action à accomplir en matière de science, technologie et innovation comme le prévoit le mandat de la Banque de technologies.

B. Orientation du programme

42. La Banque de technologies a accompli de grandes améliorations dans plusieurs domaines de son programme de travail, tandis que d'autres domaines ont mis au jour les situations complexes où se trouvent les pays les moins avancés lorsqu'ils cherchent à procéder au renforcement intégré de leurs capacités en science, technologie et innovation. Dans la pratique, certaines composantes requièrent de hauts niveaux de compétences techniques et un temps plus long de configuration des approches de la Banque. Celle-ci s'appuiera sur ses réalisations et l'expérience acquise lors de la préparation de son cycle de planification pluriannuelle.

43. Deux services opérationnels – le Mécanisme d'appui et de soutien à la science, à la technologie et à l'innovation, et la Banque de la propriété intellectuelle – n'ont pu être créés selon l'approche envisagée, et ce, pour deux grandes raisons. Premièrement, les ressources prévues pour la structure dépassaient de loin les moyens disponibles. Deuxièmement, les activités de la Banque devaient être mises en place progressivement au fil du temps et privilégier dans un premier temps le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Cette fonction incombait au Mécanisme d'appui et de soutien et a bel et bien été la priorité de la Banque à ce jour.

44. La Banque de la propriété intellectuelle, quant à elle, a eu pour objectif primordial d'aider les pays les moins avancés à se doter d'une capacité nationale dans le domaine de la propriété intellectuelle et de faciliter le transfert des technologies (A/70/408, par. 28). L'aide dont les pays les moins avancés ont besoin en la matière n'a pas diminué. Aussi, lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, la Banque de technologies abordera-t-elle directement les questions et problèmes liés au transfert de technologies des détenteurs de droits de propriété intellectuelle vers les pays les moins avancés, ainsi que la contribution qu'elle peut apporter à cet égard.

45. La Banque de technologies aidera les pays les moins avancés à formuler leur politique nationale en matière de propriété intellectuelle et à être plus à même de participer au système mondial de propriété intellectuelle. Pour ce faire, la Banque définira des mesures visant à stimuler les progrès, dans le cadre de sa compétence et dans les limites de ses moyens, compte étant tenu des compétences et des mandats des autres organisations afin d'éviter les doublons. Cette action s'appuiera sur les fondations et partenariats préliminaires bâtis par la Banque lors de sa première phase d'activité. La Banque formulera les arrangements structurels requis dans ses budgets ultérieurs pour entreprendre cette action.

46. Les pays les moins avancés estiment nécessaire de développer la technologie dans les multiples secteurs associés pour accroître la croissance économique et à terme réaliser les objectifs de développement durable⁷. Les besoins technologiques des pays les moins avancés mettent particulièrement bien en lumière l'imbrication des composantes ci-après : autonomie économique (objectif 2), atténuation des changements climatiques (objectifs 6, 7 et 14), accès durable aux technologies sanitaires (objectif 3), formation professionnelle au niveau local (objectif 8), industrialisation durable (objectif 9) et éducation et coopération universitaire (objectif 17). L'incidence potentielle de la technologie sur la productivité incite de nombreux pays à accorder un haut rang de priorité au secteur agricole, notamment dans les zones rurales et dans le contexte du renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques. Cette importance accordée à l'agriculture

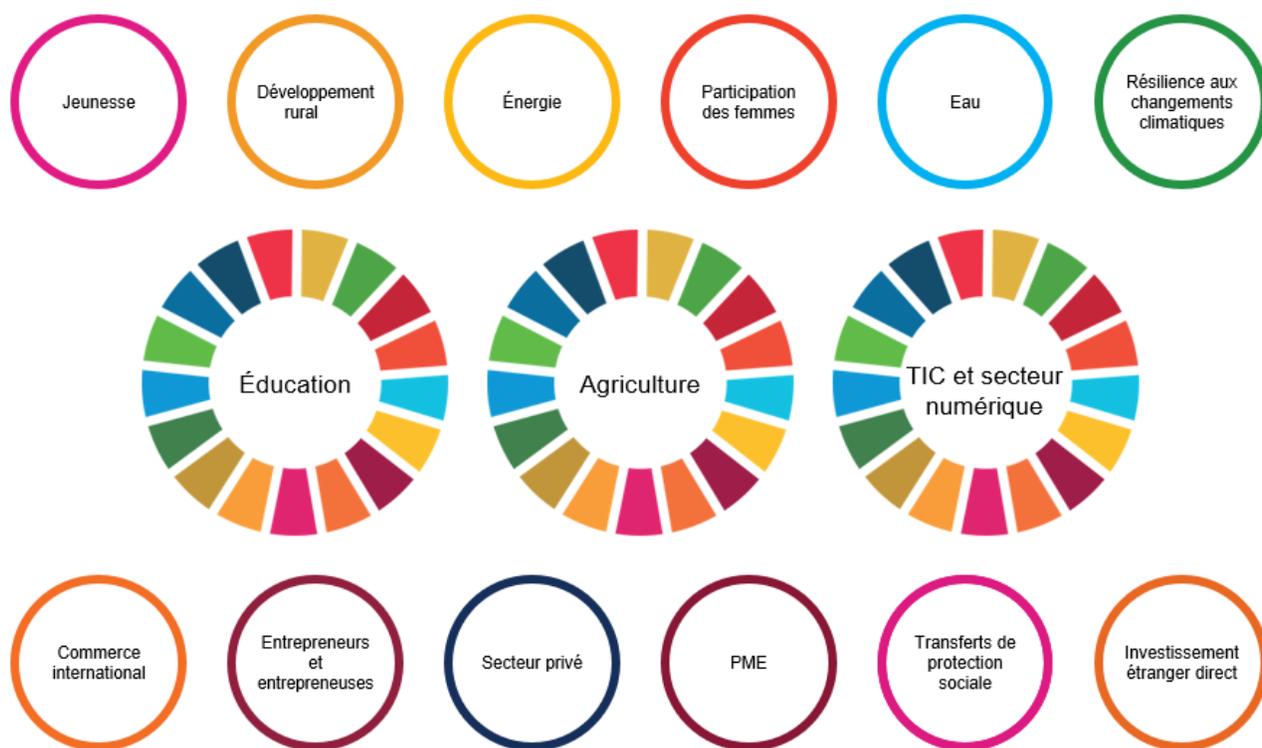
⁷ De multiples secteurs sont prioritaires pour les investissements dans la science, la technologie et l'innovation comme le montrent les évaluations des besoins technologiques effectuées à ce jour et les rapports nationaux disponibles soumis à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

est corrélée à la nécessité de bien asseoir la sécurité énergétique et hydrique, et suppose de privilégier le rôle des productrices et des agricultrices.

47. La promotion des technologies de l'information et des communications et du secteur numérique est un impératif pour les pays les moins avancés. Elle est à cet égard une fin en soi ainsi qu'un moyen de renforcer de multiples autres secteurs tels que le commerce international et l'investissement étranger direct. De surcroît, elle permet d'intégrer de populations auparavant exclues du système bancaire et de faciliter les transferts de protection sociale.

Figure VI

Priorités des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation



C. Financement, durabilité et prévisibilité

48. La Banque de technologies doit disposer de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et stimuler la contribution des technologies à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. Pour la phase initiale, une dotation en effectifs de 36 fonctionnaires avait été envisagée ainsi que 17,6 millions de dollars de dépenses pour le premier exercice biennal (A/70/408, par. 73). La stratégie de mobilisation des ressources (2020) a été l'occasion de revoir le budget annuel requis pour la Banque de technologies et de le réestimer à 15 millions de dollars. Les ressources disponibles effectivement allouées en ont représenté seulement une faible part, à savoir, 13 % pour la plupart des années, et les possibilités de mobilisation des ressources ont sensiblement varié durant et après la pandémie de COVID-19. La dotation en ressources est au fondement des dispositions prises pour le bon fonctionnement de la Banque. Celle-ci a pour mandat d'opérer sur la base de contributions volontaires qu'elle doit solliciter auprès de

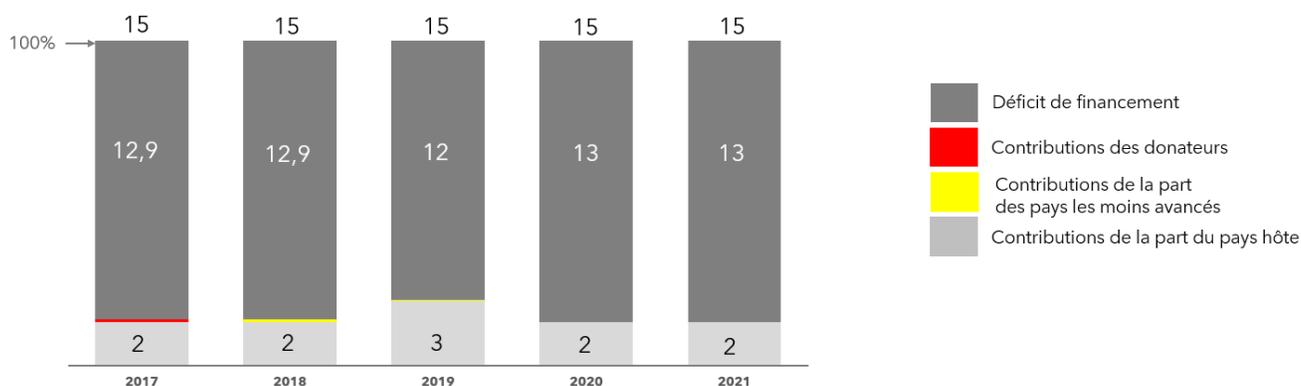
divers acteurs, notamment les États Membres. Toutefois, dans la réalité, les crédits alloués à la science, à la technologie et à l'innovation demeurent une faible part de l'aide publique et privée au développement malgré l'importance accordée à la création de la Banque et en dépit du fait que la science, la technologie et l'innovation sont considérées comme de possibles promoteurs de la croissance et du développement durable.

50. En sa qualité de pays hôte, la Turquie s'est engagée à fournir, pendant cinq ans dans un premier temps, deux millions de dollars par an ainsi que les locaux, et un million de dollars supplémentaires en 2020 pour le programme de l'Accélérateur d'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable. Des consultations ont lieu actuellement pour la reconduction de l'accord pour une durée de cinq années supplémentaires. Dans une déclaration faite en février 2021⁸, le Gouvernement de Turquie a signalé qu'il continuait d'aider la Banque de technologies à combler la fracture numérique et a invité les partenaires de développement et les pays les moins avancés à apporter leurs concours à la Banque qui dépend de contributions volontaires.

51. En 2017, la Norvège a contribué à hauteur d'un million de couronnes norvégiennes. L'Italie a financé un poste d'administrateur auxiliaire et a demandé aux autres États Membres de créer des postes similaires. Ces apports ont été complétés par de précieuses contributions : 100 000 dollars de la part de l'Inde, et 50 000 dollars de la part respectivement du Bangladesh et de la Guinée. Tous les autres partenaires de développement devraient prendre exemple en exprimant leur soutien et en apportant à leur tour des contributions financières à la Banque. Le Gouvernement de Guinée s'est félicité de son rôle de donateur et espère pouvoir participer davantage. Il considère que la Banque et les évaluations des besoins technologiques constituent un outil majeur pour l'amélioration de la situation économique et sociale des pays les moins avancés.

Figure VII
Banque de technologies : financement reçu et déficit de financement, 2017-2021

(En millions de dollars des États-Unis)



52. La Banque de technologies a fondé sa stratégie de mobilisation des ressources sur l'hypothèse prudente que les prévisions budgétaires annuelles seraient constantes. Elle s'est heurtée dans la pratique à un déficit de financement de 87 % la plupart des années, comme le montre la figure VII. Les crédits alloués en 2017 et 2018 ont été comptabilisés pour l'année 2019, première année d'activité de la Banque, mais le

⁸ Réunion d'examen régional d'Afrique en préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 22-26 février 2021.

déficit de financement global et en particulier l'absence d'annonce de contribution prévisible ont gravement entravé sa capacité d'embaucher la totalité des effectifs prévus et de planifier son action.

53. Une dotation en ressources insuffisante de la Banque de technologies compromettra la réalisation du Programme 2030 si la fracture en matière de science, technologie et innovation n'est pas comblée entre pays. Les crédits voulus permettraient à la Banque d'élargir son champ d'action et de resserrer toujours plus sa collaboration avec l'ensemble des 46 pays les moins avancés et un nombre plus grand encore de partenaires. La Banque pourrait alors garantir la pleine mise en œuvre de son programme d'évaluations des besoins technologiques dans tous les pays les moins avancés ainsi que le suivi voulu des plans de mise en œuvre technologique.

54. En outre, la Banque serait alors en mesure de garantir la pleine opérationnalisation de sa prochaine stratégie d'innovation, et de poursuivre le développement de ses programmes de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation afin d'étendre son action à un plus grand nombre de pays et à d'autres domaines technologiques pertinents. Si la Banque ne recueille pas les investissements suffisants, les pays les moins avancés risquent de ne pas bénéficier de l'effet catalyseur dont ils ont besoin en matière de science, de technologie et d'innovation. L'aide des États Membres pourrait parfaitement permettre de réaliser l'investissement très modeste que constitue le budget annuel de la Banque comparé aux fonds de géant que les pays les moins avancés seraient alors en mesure de faire.

55. La phase initiale de l'action de la Banque de technologies devait faciliter la consolidation de son assise financière (A/70/408, par. 9). Comme précisé ci-dessus, cette consolidation n'est pas encore achevée et sera effectuée à partir de plusieurs niveaux durant la phase suivante. La nouvelle stratégie de mobilisation des ressources de la Banque constitue un progrès majeur. Elle permet en effet de fixer des cibles de court et long terme et de définir les solutions propres à les atteindre. Le Conseil d'administration a créé un comité chargé d'aider à piloter la mobilisation des ressources. La Banque continue également de développer des partenariats avec les donateurs non traditionnels.

56. Les États Membres sont vivement encouragés à faire des annonces de contributions à la Banque de technologies en cette période critique en proposant un financement prévisible et des fonds non réservés à des fins particulières. Il demeure urgent pour les États Membres, excepté le pays hôte, de se faire les champions du financement ou du programme de la Banque. Cela vaut particulièrement dans le contexte de la nouvelle planification stratégique de la Banque, et du programme d'action à venir en faveur des pays les moins avancés qui suivra la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En février 2021, le Ministre ougandais de la science, de la technologie et de l'innovation a appelé les États Membres et en particulier les partenaires de développement à fournir un soutien en nature ou financier à la Banque en tant qu'organe de coordination pour la science, la technologie et l'innovation au service des pays les moins avancés⁹.

57. La Banque de technologies juge primordial d'offrir aux pays les moins avancés la possibilité de s'exprimer sur l'organisation de leur propre développement technologique. C'est là une priorité encourageante qui doit être davantage connue et qui nécessitera de renforcer le rôle exceptionnel de la Banque en tant que guichet unique pour l'accès des pays les moins avancés aux services fournis par les acteurs

⁹ Réunion régionale d'examen pour l'Afrique tenue dans le cadre des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 22-26 février 2021.

du système des Nations Unies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

58. Les États Membres peuvent apporter une aide pratique à la Banque de technologies en renforçant ses capacités en ressources humaines et compétences professionnelles. La petite entité des Nations Unies qu'est la Banque de technologies peut proposer un travail intéressant aux personnes candidates, mais n'a pu à ce jour leur offrir de réelles perspectives de carrière. La Banque doit continuer de se positionner en étant en mesure de proposer une expérience professionnelle intéressante, mais de durée limitée, pour attirer du personnel compétent des autres entités des Nations Unies. C'est dans cette optique que la Banque sera signataire de l'accord interorganisations facilitant le déplacement du personnel¹⁰.

59. Les États Membres peuvent également apporter leur concours à la Banque de technologies en finançant des postes d'administrateur ou administratrice auxiliaire et de Volontaire des Nations Unies, ainsi que des détachements et d'autres mécanismes de mise à disposition d'administrateurs ou administratrices.

D. Intégration de la Banque de technologies dans le système des Nations Unies et soutien à la Banque

60. Depuis sa création, la Banque de technologies est censée collaborer étroitement avec les entités des Nations Unies pour tirer parti des initiatives en cours ([A/70/408](#), par. 13).

61. La Banque de technologies souhaite resserrer sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de la réforme générale du système. C'est à ce titre que la Banque est intervenue dans le cadre du système des Nations Unies et a aligné son action sur celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ses partenariats avec le PNUD, l'OMS, la CNUCED, l'UNESCO, l'UNITAR, le Bureau des affaires spatiales et la FAO, ainsi que sa participation aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies, notamment le Mécanisme de facilitation des technologies¹¹, offrent à la Banque la possibilité de s'inspirer de l'expérience d'autres acteurs en évitant ainsi les doublons et en faisant fond sur les nouveaux partenariats.

62. La collaboration de la Banque au niveau des pays constitue un axe important dont les perspectives s'améliorent depuis que les entités non résidentes sont en mesure de mieux participer à l'action des équipes de pays des Nations Unies. La Banque collabore très étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résident(e)s des Nations Unies, et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est d'une importance décisive pour son action dans les pays les moins avancés. Le Bureau du Coordonnateur résident du Bhoutan a déclaré que la Banque devrait travailler en étroite coordination avec celui-ci afin d'harmoniser et étudier la collaboration et les partenariats avec les autres organismes résidents des Nations Unies et organismes

¹⁰ Accord interorganisations concernant la mutation, le détachement ou le prêt de fonctionnaires entre les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de traitement et indemnités, 2012.

¹¹ Le lancement du Mécanisme de facilitation des technologies a été annoncé au paragraphe 70 du document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Mécanisme est particulièrement utile dans la mesure où il vise à faciliter l'échange d'informations dans le cadre de collaborations et de partenariats multipartites dans tous les États Membres et auprès d'un plus grand nombre de partenaires à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

publics compétents, et de solliciter des avis susceptibles d'éclairer la conception de son plan stratégique.

63. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents appuie les actions menées par la Banque de technologies qui font suite aux priorités recensées dans les cadres intergouvernementaux comme le Programme d'action d'Istanbul, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le Programme d'action de Vienne et le document final de Buenos Aires de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Dotée des ressources voulues pour développer son programme, la Banque compte devenir progressivement un membre non résident des équipes de pays des Nations Unies dans les pays les moins avancés. Ce degré de participation exige que la Banque ait les capacités et moyens correspondants pour défendre les enjeux scientifiques, technologiques et liés aux innovations dans les cadres de coopération pour le développement, et pour servir de ressources utiles aux membres des équipes de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre des volets de leurs programmes touchant la science, la technologie et l'innovation.

IV. Marche à suivre pour réaliser pleinement le potentiel de la Banque de technologies

64. Les objectifs de la Banque de technologies continuent de définir son cap conformément à sa Charte. Les évaluations des besoins technologiques permettront de bien préciser les priorités relatives aux pays les moins avancés pour le plus grand profit de la prochaine phase des activités et orientations de la Banque. L'utilité de la Banque sera ainsi garantie durant la présente décennie consécutive au Programme d'action d'Istanbul ainsi que dans le cadre des initiatives prises en réponse aux attentes de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

65. Chaque cycle d'évaluations permet de définir plus nettement les priorités individuelles et les situations en matière de science, technologie et innovation que connaissent les pays les moins avancés, de même que les obstacles et les problèmes à surmonter. La Banque continuera d'être réactive et de s'adapter aux priorités et besoins des pays les moins avancés. Selon le Ministère de la science et de la technologie du Mozambique, la Banque est la voix des pays les moins avancés pour la promotion de la science et de la technologie en réponse à leurs besoins économiques et sociaux.

66. Le rapport sur le Programme d'action d'Istanbul a souligné la contribution majeure que la Banque de technologies doit apporter à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, à la réduction de la fracture numérique, ainsi qu'à la riposte à la COVID-19 et au relèvement. Des éléments de base sont toutefois nécessaires, dotés des ressources voulues de la part des partenaires, ainsi qu'un plan de travail réalisable allant progressivement de l'avant et adapté aux moyens financiers et humains mis à disposition.

67. L'un des principaux objectifs consiste pour la Banque de technologies à élaborer sa stratégie d'innovation et le programme de travail correspondant qui aideront les pays les moins avancés à mobiliser les technologies existantes grâce à l'activité des entreprises, et à rendre ces pays plus à même de recenser et d'exploiter les techniques existantes facilement disponibles et les nouvelles techniques autochtones. La prochaine étape de ce processus inclura l'élaboration du programme d'innovation et d'un portefeuille de projets conçus en partenariat avec les acteurs locaux. Les projets couvriront différents aspects de l'innovation et s'appliqueront à faire le point de la situation entrepreneuriale, à instaurer des écosystèmes favorables, à intensifier les

talents, à renforcer et développer les projets, ainsi qu'à constituer des réseaux et des communautés. Une proposition est déjà en cours de discussion qui vise à créer un fonds pour l'innovation avec deux pôles régionaux que les États Membres sont invités à soutenir.

68. La Banque de technologies continuera à mieux faire connaître son action. Pour ce faire, les engagements de ressources devront augmenter, et la Banque devra faire connaître les multiples initiatives auxquelles elle collabore et promouvoir une participation plus grande. La Banque devra accroître sa capacité interne de gestion des connaissances et de communications pluridirectionnelles.

69. La Banque de technologies compte de nombreux interlocuteurs, notamment les pays les moins avancés, les organismes des Nations Unies, les instituts de recherche, le secteur privé, les autres partenaires de la coopération pour le développement, et ses propres structures de gouvernance. Tous doivent avoir des approches adaptées à l'échange d'informations et à l'amélioration de l'accessibilité de la Banque. C'est ainsi que la Banque doit faire la preuve de ses résultats afin de stimuler une plus grande participation à ses activités et à son financement. Pour ce faire, la Banque doit investir dans les mécanismes de suivi voulus et s'employer à faire la preuve de ses compétences.

70. Au plan pratique, il est essentiel de pourvoir les postes vacants de la Banque de technologies et de définir les mécanismes au sein du système des Nations Unies pour y parvenir, d'autant que la Banque est conçue pour être dotée d'un effectif réduit. Faute d'être comblé, le déficit de ressources compromettrait les activités courantes de la Banque et, partant, sa viabilité et sa capacité de planification et d'exécution durables.

71. En trois ans, la Banque de technologies s'est avérée utile aux pays les moins avancés et s'est employée à le demeurer à l'avenir en institutionnalisant les mécanismes voulus. Aussi faut-il redoubler d'ardeur pour lui apporter un vaste soutien, y compris financier, afin de garantir le succès des phases à venir.

72. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les partenaires de coopération pour le développement ont effectué des contributions en nature en complément de l'aide financière heureusement reçue par la Banque. Toutefois, à l'évidence, la dotation financière de la Banque n'a généralement pas été à la hauteur des attentes, tant s'en faut. La Banque continuera d'asseoir sa crédibilité en montrant son efficacité et en livrant de bons résultats. Ses partenaires lui accorderont alors le surcroît de confiance et d'investissements dont elle a besoin pour faire ses preuves.

73. Conçue par les pays les moins avancés et créée par l'Assemblée générale, la Banque de technologies joue un rôle plus déterminant que jamais. De même, les pays les moins avancés ne cessent de déclarer que le renforcement de leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que l'amélioration de leur accès à la technologie sont essentiels pour leur développement.

V. Conclusions et recommandations

74. La Banque de technologies a été créée et mise en service avec succès malgré l'absence d'un financement complet, et ce, dans le contexte d'une pandémie mondiale. Son programme de travail est déterminé par la demande et encourage fortement l'appropriation du programme par les pays. Les pays les moins avancés saluent l'approche personnalisée de la Banque qui livre des résultats adaptés au contexte. La Banque a entamé et poursuivra son intégration dans le système des Nations Unies. Dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 2022, le moment est

particulièrement bien choisi pour mieux aider la Banque dans le cadre des efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19 et dans l'accomplissement de la promesse faite de ne laisser personne de côté.

75. Dans le souci d'honorer l'engagement pris envers les pays les moins avancés et de faire en sorte que tous les objectifs de développement durable puissent s'appuyer sur la science, la technologie et l'innovation, les recommandations ci-après sont formulées afin de garantir la viabilité de l'action fondamentale de la Banque de technologies et stimuler les investissements dans la science, la technologie et l'innovation dans le cadre de la responsabilité partagée d'atteindre les objectifs :

a) À l'Assemblée générale :

i) réaffirmer son attachement à la Banque de technologies et à son mandat, et lui offrir tout le soutien nécessaire à sa réussite ;

ii) collaborer avec la Banque de technologies et dans l'exercice de son mandat en lui offrant les indications et les observations voulues pour qu'elle puisse continuer de bénéficier de l'aide du système des Nations Unies et des États Membres ;

iii) demander qu'on lui fasse un nouveau point des progrès accomplis et des résultats obtenus par la Banque de technologies à l'issue de sa prochaine phase d'activité dans trois ans.

b) Aux États Membres :

i) apporter les ressources financières voulues à la Banque de technologies dans le cadre d'un financement prévisible lui permettant de poursuivre sa mise en place et d'exercer son mandat en tant qu'entité pleinement opérationnelle ;

ii) proposer des contributions en nature à l'action de la Banque de technologies, notamment en repérant de nouveaux partenariats et des perspectives de collaboration.

c) Aux entités des Nations Unies :

i) continuer de collaborer avec la Banque de technologies au recensement des complémentarités et de nouveaux partenariats pour accélérer l'accès des pays les moins avancés à la science, à la technologie et à l'innovation, et hâter leurs progrès en la matière ;

ii) prendre en compte les besoins de la Banque de technologies et les perspectives qu'elle offre lors de l'examen de la mobilité du personnel dans l'ensemble des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies.

76. En outre, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022 à Doha, est une occasion cruciale de mobiliser une aide plus grande en faveur des pays les moins avancés de manière à ce qu'ils soient plus à même d'acquérir de nouvelles technologies porteuses de changements tout en renforçant leurs capacités nationales et en constituant une base de connaissances. La Conférence vient à point nommé pour les pays les moins avancés à l'heure où ils s'efforcent de se relever de la pandémie de COVID-19 et de s'engager de nouveau sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, alors que la décennie d'action prendra fin dans moins de 10 ans. À ce titre, il est recommandé de tenir, dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays

les moins avancés à venir, une séance spéciale durant laquelle la Banque de technologies pourra se concerter avec diverses parties prenantes, telles que les États Membres, les pays les moins avancés et les acteurs du secteur privé, au sujet de la consultation sur le programme et des annonces de contributions. En outre, il est également recommandé d'adopter le nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin d'accorder la priorité à la coopération avec la Banque de technologies, ainsi qu'à la science, à la technologie et à l'innovation.

77. La résolution [71/251](#) de l'Assemblée générale portant création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a donné des résultats grâce à l'action menée par la Banque au cours des trois dernières années. La science, la technologie et l'innovation se sont avérées essentielles pour le développement durable des pays les moins avancés, mais la COVID-19 a entraîné de graves reculs et a creusé les écarts existants. La Banque de technologies a le mandat et la capacité de travailler de concert avec les pays les moins avancés afin de combler la fracture en matière de science, technologie et innovation, et d'atteindre les objectifs d'ici à 2030.
